

Bruxelles, le 9 novembre 2005

Principales conclusions des rapports de suivi 2005 sur la Croatie et la Turquie

Les relations entre l'UE et la Croatie et la Turquie sont entrées dans une nouvelle phase historique avec l'ouverture des négociations d'adhésion le 3 octobre 2005. Ces négociations permettront aux deux pays de démontrer leur détermination et leur capacité à mener à bien les changements nécessaires et à satisfaire à toutes les conditions d'adhésion.

Tout pays candidat souhaitant adhérer à l'UE se doit de remplir les critères politiques et économiques et de transposer et mettre en œuvre la totalité de la législation et des normes de l'UE¹.

Les rapports de suivi décrivent les développements politiques et économiques intervenus en Croatie et en Turquie ainsi que la capacité de ces pays à transposer et à mettre en œuvre la législation de l'UE. Ils soulignent les principales réalisations et constatent les points faibles.

Croatie

Critères politiques

La Croatie remplit les critères politiques. Le 3 octobre 2005, le Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a déclaré que la Croatie coopérait pleinement avec le tribunal. Cette pleine coopération avec le TPIY doit être maintenue et le dernier inculpé restant doit être localisé, arrêté et transféré à La Haye.

Certains progrès ont été accomplis dans le domaine judiciaire, notamment l'adoption d'une stratégie de réforme judiciaire. Dans le même temps, la Croatie est confrontée à de grands défis qui exigent une attention sérieuse, tels que la réduction de l'important arriéré judiciaire et la nécessité de veiller à la bonne exécution des décisions de justice. Malgré certaines améliorations dans les procès pour crimes de guerre, il subsiste des partis pris ethniques à l'encontre des défenseurs d'appartenance serbe. Les efforts visant à lutter contre la corruption, qui reste un problème sérieux, doivent encore être intensifiés.

¹ Les critères d'adhésion sont définis dans les conclusions des Conseils européens de Copenhague en 1993 et de Madrid en 1995.

La situation des minorités a, dans l'ensemble, continué de s'améliorer mais la mise en œuvre de la loi constitutionnelle sur les minorités nationales a été lente. Les Serbes et les Roms continuent de faire l'objet de discriminations et la nécessité d'améliorer leur situation, notamment en ce qui concerne les possibilités d'emplois, et de créer un climat plus favorable à leur égard dans le pays est une priorité urgente. Certains développements positifs ont été enregistrés en ce qui concerne le retour des réfugiés mais les avancées ont été particulièrement lentes dans la mise en œuvre des programmes d'octroi de logements aux anciens détenteurs de droits de location. Il y a lieu de veiller plus particulièrement à ce que tous les incidents à caractère ethnique fassent l'objet d'enquêtes sérieuses et que les responsables soient poursuivis.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la coopération régionale de la part de la Croatie mais davantage d'efforts sont nécessaires pour trouver des solutions définitives à toutes les questions bilatérales en suspens, notamment en ce qui concerne les frontières.

Critères économiques

La Croatie peut être considérée comme dotée d'une économie de marché viable. Elle devrait être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union à moyen terme, pour autant qu'elle continue à mettre en œuvre son programme de réformes, en vue de surmonter certaines faiblesses persistantes.

Les politiques macroéconomiques axées sur la stabilité ont contribué à une inflation relativement faible et à un taux de change stable; quant aux importants déficits budgétaires et de la balance courante, ils ont été réduits. Il subsiste toutefois de sérieux déséquilibres extérieurs et budgétaires. L'intervention de l'État dans l'économie continue d'être importante et peu de progrès ont été réalisés en matière de restructuration des grandes entreprises publiques. Le processus de privatisation a retrouvé un certain élan en 2005. Les procédures d'enregistrement des entreprises et des biens immobiliers ont été simplifiées mais le développement du secteur privé et la réalisation d'investissements directs étrangers ont été entravés par la complexité des règles et les lacunes dans l'administration publique et les organes judiciaires

Transposition et mise en œuvre de la législation et des normes de l'UE

La Croatie a progressé, notamment dans les domaines de la libre circulation des marchandises, des marchés publics, de la société de l'information, de l'éducation et de la culture ainsi que de la politique étrangère, de sécurité et de défense.

La Croatie doit poursuivre l'alignement de sa législation dans tous les domaines. Dans le même temps, il est nécessaire qu'elle renforce les structures administratives et judiciaires nécessaires à une mise en œuvre efficace des lois et des normes de l'UE. De plus amples efforts seront notamment nécessaires dans les domaines de la libre circulation des capitaux, du droit des sociétés, de la société de l'information, de la pêche, des transports, de l'énergie, de la protection des consommateurs et de la santé, de l'union douanière et du contrôle financier. Des efforts considérables et soutenus devront être consentis dans les domaines de la politique de la concurrence, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la fiscalité, de la politique sociale et de l'emploi, de la politique régionale, de la justice, la liberté et la sécurité, de la libre circulation des marchandises, des travailleurs et des services ainsi que des marchés publics. Des efforts très importants devront être fournis dans le domaine de l'environnement.

La Commission européenne continuera d'accorder une assistance financière substantielle à la Croatie pour la soutenir dans son processus d'adhésion. Un montant de 105 millions d'euros est mis à la disposition de la Croatie en 2005, ce montant passant à 140 millions d'euros en 2006.

Turquie

Critères politiques

La transition politique est en cours en Turquie, laquelle continue à remplir suffisamment les critères politiques. D'importantes réformes législatives, qui sont en vigueur à présent, devraient aboutir à des changements structurels, notamment dans le système judiciaire. Cependant, le rythme des réformes s'est ralenti en 2005.

Si les violations des droits de l'homme sont en baisse, elles se poursuivent et il est urgent de mettre en œuvre la législation déjà en vigueur et, dans certains domaines, de prendre d'autres initiatives législatives. Des efforts supplémentaires considérables sont nécessaires pour intégrer le processus de réforme dans le travail de toutes les autorités publiques.

En ce qui concerne la démocratie et l'État de droit, d'importantes réformes structurelles ont été mises en œuvre, notamment dans le domaine de l'appareil judiciaire. Les six textes de loi mentionnés par la Commission dans sa recommandation de 2004 sont entrés en vigueur². Toutefois, leur mise en œuvre sur le terrain demeure inégale. Les réformes concernant les relations entre la société civile et l'armée se sont poursuivies, mais les forces armées exercent encore une influence.

En ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la protection des minorités, le cadre législatif applicable à la lutte contre la torture et les mauvais traitements est en place, mais des rapports font toujours état de telles pratiques et il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que les auteurs de ces crimes ne restent pas impunis. Malgré des progrès sur le plan législatif, des actions en justice, fondées sur le nouveau code pénal, continuent d'être intentées à l'encontre de ceux qui expriment des opinions de manière non violente. Si cette tendance persiste, il y aura lieu de modifier les dispositions du code pénal en la matière. Malgré certaines mesures ad hoc, les problèmes rencontrés par les minorités religieuses non musulmanes subsistent et doivent être résolus de toute urgence par l'adoption d'un cadre législatif conforme aux normes européennes.

Les droits des femmes bénéficient d'une plus grande attention, mais la violence à l'encontre de ces dernières reste très préoccupante.

En dépit d'une plus grande tolérance à l'égard des manifestations culturelles où des langues autres que le turc sont utilisées, l'exercice des droits culturels est encore précaire. La situation économique et sociale dans le sud-est du pays n'a pas réellement changé et doit être prise en considération. La situation des personnes déplacées à l'intérieur des frontières est dans l'ensemble restée identique.

² Loi sur les associations, nouveau code pénal, loi sur les cours d'appel intermédiaires, code de procédure pénale, législation concernant la création de la police judiciaire, loi sur l'exécution des peines et des mesures de sécurité.

Critères économiques

La Turquie peut être considérée comme dotée d'une économie de marché viable, pour autant qu'elle maintienne fermement le cap de sa récente stabilisation et de ses réalisations en matière de réformes. La Turquie devrait être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union à moyen terme à condition qu'elle poursuive fermement sa politique de stabilisation et adopte de nouvelles mesures décisives en termes de réformes structurelles.

Des avancées significatives en matière de stabilisation macroéconomique ont été réalisées l'année dernière. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la gestion et le contrôle des finances publiques. Les améliorations du cadre de supervision et de régulation du secteur bancaire et les avancées dans la privatisation sont en train de resserrer progressivement la discipline financière des opérateurs économiques et d'améliorer le climat des affaires et des investissements en Turquie. Les investissements directs étrangers ont également repris. Certaines préoccupations subsistent en ce qui concerne la forte augmentation récente du déficit de la balance courante et les écarts possibles ou réels par rapport au programme de réformes. Les ressources devraient être allouées plus efficacement, en particulier grâce à une réforme des principaux marchés des facteurs.

Transposition et mise en œuvre de la législation et des normes de l'UE

La Turquie a, dans une large mesure, aligné sa législation sur celle de l'UE en adoptant certaines dispositions relatives au fonctionnement du marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des marchandises, ainsi que des dispositions relatives aux entreprises dans le domaine de la politique de concurrence. Néanmoins, la Turquie devrait encore fournir des efforts considérables supplémentaires pour adopter la législation et les normes de l'UE dans de nombreux autres secteurs.

Le secteur financier reste relativement faible et les normes de l'UE ne sont pas entièrement adoptées, mais on constate des progrès allant dans le sens d'un cadre juridique plus transparent et efficace. Dans la plupart des politiques sectorielles, l'alignement est limité, voire très limité. Dans le domaine de l'agriculture, l'alignement des règlements est insuffisant. Il y a lieu de combler les écarts dans les politiques de développement régional et de redoubler d'efforts dans le domaine de l'environnement. En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune, des difficultés subsistent.

La Commission européenne continuera d'accorder une assistance financière substantielle à la Turquie pour la soutenir dans son processus d'adhésion. Un montant de 300 millions d'euros est mis à la disposition de la Turquie en 2005, ce montant passant à 500 millions d'euros en 2006.